



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

04.75.79.29.37 / 04.75.79.29.46
pref-communication@drome.gouv.fr

Valence, le 15 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JOURNÉE DU SAMEDI 17 NOVEMBRE 2018

Des manifestations auront lieu en Drôme samedi 17 novembre, et ce tout au long de la journée. Des blocages de la circulation sont notamment annoncés. L'accès aux autoroutes, à la route nationale 7 ainsi qu'à de nombreux centre-villes pourraient être particulièrement impactés.

Le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi. Il est une forme particulière de la liberté d'expression des idées et des opinions. Il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles comme la liberté de circulation et avec le respect de l'ordre public.

Les organisateurs d'une manifestation de voie publique sont donc soumis par la loi à l'obligation de la déclarer. Cette déclaration n'est pas une demande d'autorisation. Elle vise à rendre compatible la manifestation avec la préservation de l'ordre public, protectrice pour le déclarant en cas de débordement hors du périmètre de la manifestation déclarée.

C'est pourquoi de nombreuses prises de contact ont eu lieu ces dernières semaines pour évoquer de manière pédagogique les enjeux et responsabilités de chacun avec les référents, porte-paroles ou gestionnaires de pages Facebook.

Le Préfet de la Drôme, soucieux de maintenir l'équilibre entre l'expression de tout un chacun et les enjeux de sécurité civile, de sécurité routière et de développement économique, a demandé aux forces de l'ordre d'être attentives au respect des règles essentielles de la sécurité routière **et au passage des véhicules de sécurité et de secours.**

Les participants aux mouvements organisés le 17 novembre prochain sont invités à faire preuve d'un esprit de responsabilité et de prudence dans les actions entreprises, pour éviter tout incident. La sécurité des manifestants mais aussi de tous les usagers de la route ainsi que des personnels chargés de l'entretien des réseaux doit être une priorité absolue.

Enfin, afin d'éviter aux usagers d'être bloqués sur la route, le préfet de la Drôme encourage les automobilistes à reporter si possible leurs déplacements et à rester prudents et patients en cas de blocage.

